

PRESENTATION DU PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DE L'INFORMATION SUR LE MILIEU (PNGIM)

I Historique du PNGIM

L'idée de création du Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu, tire ses origines des grandes sécheresses des années 70 qui ont suscité une prise de conscience au niveau de la Communauté Internationale. Cette prise de conscience s'est traduite entre autres par :

a) Au niveau international

La convocation de la Conférence des Nations Unies sur la lutte contre la désertification qui s'est tenue à Nairobi (Kenya) en 1977 et qui s'est matérialisée par l'adoption d'un Plan d'Action de lutte contre la désertification au niveau mondial.

b) Au niveau sous-régional

La réunion des pays membres du CILSS, tenue en 1985 à Nouakchot (Mauritanie) qui a recommandé à chaque pays membre d'élaborer un Plan d'Action de lutte contre la Désertification.

c) Au niveau national

- L'adoption en 1986 du Plan National de Lutte Contre la Désertification (PNLCD) du Burkina Faso, plan élaboré sur la base des expériences acquises par les principaux acteurs de la lutte contre la désertification dans notre pays.

- La tenue en 1990, d'un atelier national consacré au bilan de la mise en œuvre de PNLCD. Ce bilan, tout en soulignant les acquis considérables enregistrés dans la promotion et la mise en œuvre des actions techniques de lutte contre la désertification, a, en terme d'insuffisance, clairement mis en relief, la nécessité de prendre en compte les aspects socio-économiques dans les activités de lutte contre la désertification. C'est ainsi qu'est née l'idée d'élaborer un Plan d'Action National pour l'Environnement qui, adopté en 1991 a été conçu autour des trois (3) programmes cadres suivants :

- le Programme Cadre de Gestion des Patrimoines Nationaux ;
- le Programme Cadre de Gestion des Terroirs ;
- le Programme Cadre d'Amélioration du Cadre de Vie.

Pour appuyer la mise en œuvre de ces trois (3) programmes cadres, il a été préconisé l'élaboration et la mise en œuvre de deux (2) programmes d'appui. Il s'agit :

- du Programme National de Développement des Compétences en Environnement ;
- et du Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu (PNGIM).

C'est ainsi qu'à vu le jour le PNGIM en tant que cadre de coordination des activités de production, de gestion et de diffusion de l'information sur le milieu dont la création a été matérialisée par l'Arrêté N°010/MET/MARA/MTPHU du 11/02/1993.

La structure n'a commencé à être fonctionnelle qu'à partir de 1995 grâce au financement apporté par la Banque Mondiale à travers le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT).

I.1.1.1.1.1.1.1.1

II Les objectifs initiaux du PNGIM.

Conformément à son arrêté de création, le PNGIM vise les objectifs suivants :

- améliorer la pertinence, la qualité et la disponibilité des informations sur l'environnement ;
- renforcer les mécanismes nationaux de traitement et de diffusion de l'information ;
- assurer la pleine participation du Burkina Faso à tout système international de collecte, d'analyse et d'utilisation de données et d'information ;
- appuyer les institutions (comme par exemple le CENATRIN) pour le traitement informatisé nécessaire de l'information sur le milieu ;
- renforcer la cellule de cartographie et de télédétection du MEE ;
- être un programme d'appui aux trois (03) programmes cadres du PANE ;
- être l'expression d'une volonté politique au niveau national en vue d'apporter plus de cohérence à l'organisation de l'information sur le milieu, afin d'en améliorer l'impact ;
- être une manifestation de la communauté d'intérêt de toutes les personnes morales et physiques qui collectent, transforment, disséminent ou utilisent l'information sur l'environnement au Burkina Faso ;
- soutenir la cellule de coordination ;
- mobiliser les fonds afin de faire fonctionner l'ensemble des activités liées à l'information sur l'environnement.

III Mandats du PNGIM

Le Programme de Gestion de l'Information sur le Milieu est un programme de gestion de l'information environnementale constitué par :

- Un Réseau de Partenaires ;
- Un Organe de Coordination ;

III.1 Mandat du PNGIM

- Mettre en place un système efficace de circulation de l'information environnementale ;
- Améliorer la pertinence, la qualité et la disponibilité des informations sur l'environnement ;
- Contribuer au renforcement des capacités opérationnelles des structures nationales pour la collecte, le traitement et la diffusion de l'information ;
- Servir de plate-forme de concertation pour la définition des normes et standards cartographiques et thématiques et des bases de données à référence spatiale ou non ;
- Renforcer et promouvoir l'intégration de la géomatique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans la gestion environnementale ;
- Favoriser la pleine participation du BURKINA FASO à tout système international de collecte, d'analyse, d'utilisation de données et d'informations sur l'environnement ;
- Promouvoir l'expertise national et le développement des compétences en matière de systèmes d'information sur l'environnement ;
- Sensibiliser les décideurs sur l'importance des systèmes d'information dans la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement ;
- Assurer le suivi-évaluation des Politiques Nationales en matière de GRN ;
- Développer et mettre à la disposition des décideurs, des outils intégrés d'aide à la décision en matière de Gestion des Questions environnementales ;
- Définir les principes généraux et les orientations pour une meilleure gestion de l'information environnementale;
- Organiser l'activité de contrôle de qualité des données de ses membres ;
- Apprécier le rapport et le programme de l'Organe de Coordination du PNGIM ;
- Rechercher des financements pour la réalisation de son mandat.

III.2 Mandat de l'organe de coordination du PNGIM

L'organe de coordination PNGIM est une structure exécutive permanente rattachée au SP/CONAGESE.

L'organe de coordination PNGIM a pour mandat de :

- Planifier et coordonner l'exécution des activités du PNGIM ;
- Assurer la liaison entre les membres du réseau à travers les moyens de communication appropriés ;
- Participer à la recherche de financement et à la mobilisation des fonds nécessaires pour financer les activités du PNGIM ;
- Apporter un soutien matériel et un appui technique à l'organisation des activités du PNGIM et aux membres du réseau dans la mesure possible ;
- Assurer la circulation de l'information et organiser les échanges nécessaires entre les différents intervenants ;
- Prendre les initiatives nécessaires à l'instauration d'une cohérence dans la production des données ;
- Favoriser les synergies entre les membres du réseau des partenaires ;
- Assurer la visibilité des activités du réseau et capitaliser les acquis du PNGIM ;
- Coordonner l'établissement du rapport national annuel sur l'état de l'environnement au BF ;
- Coordonner les actions de mise en place et de fonctionnement du système de Suivi-Evaluation du PAN-LCD ;
- Valoriser et mettre à jour le capital informationnel des autres Conventions (CCC, CBD) et Politiques Nationales.

IV L'organisation du PNGIM et les moyens mis à sa disposition

Le PNGIM est structuré en deux organes :

- la cellule de coordination ;
- le réseau de partenaires.

IV.1 La cellule de coordination

Conformément à l'arrêté de création, les missions suivantes ont été assignées à la coordination :

- la définition des objectifs à atteindre par l'Unité de Traitement
- la planification des activités à mener dans le cadre du PNGIM ;
- le suivi et l'appui conseil à l'Unité de traitement ;
- l'organisation du réseau des partenaires en coordonnant et en renforçant les capacités existantes en matière de collecte, de traitement et de diffusion de l'information sur le milieu ;
- la mobilisation des fonds nécessaires pour financer les besoins du réseau des partenaires.

IV.2 Le réseau des partenaires

Les objectifs sectoriels des différents partenaires sont :

Partenaires	Objectifs / domaines d'intérêt
BUNASOLS : Bureau National des Sols	Données pédologiques ;
Cadastre	Plans cadastraux, développement urbain, viabilisation, etc.
CNSF : Centre National de Semences Forestières	Distribution, suivi des espèces forestières, etc.
DAPF : Direction des Aménagements Pastoraux et du Foncier	Biomasse, pâturages, aménagements pastoraux, suivi de la transhumance, etc.
DAT : Direction de l'Aménagement du Territoire	Schémas directeurs et plans
DFVAF : Direction de la Foresterie Villageoise et de l'Aménagement Forestier	Ressources Forestières, Fauniques, etc.
DGH : Direction Générale de l'Hydraulique	Eaux de surface, Eaux souterraines, Répartitions, Potentialités, etc.
GEO/UO : Département de Géographie de l'Université de Ouagadougou	Données de géographie physique et humaine (Géomorphologique, distribution, mouvements des groupes sociaux, etc.)
IGB : Institut Géographique du Burkina	Données Topographiques de base
INERA : Institut National de l'Environnement et de la Recherche Agricole	Analyse et exploitation des données SIG.
INSD : Institut National de la Statistique et de la Démographie	Fichier démographique / administratif (Province, Départements, Villages), Socioéconomique (Ecoles, Dispensaires, marchés, etc.).
METEO : Direction de la météorologie nationale	Données agro-météorologiques, suivis, évolution, etc.
ONAT : Office National d'Aménagement des Terroirs	réseaux d'encadrement, données sociologiques, etc.
PNGT: Programme National de Gestion des Terroirs	Données GT, villages d'intervention, investissements, comités villageois de gestion, etc.
SSA : Service des Statistiques Agropastorales	Statistiques agricoles, production, rendements, etc.

IV.3 Les moyens mis à la disposition du PNGIM

Malgré son importance capitale dans le processus de mise en œuvre du Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE), le PNGIM n'a malheureusement pas bénéficié de moyens adéquats pour l'exécution des missions qui lui étaient confiées. C'est ainsi que :

- a) au niveau du financement, il n'a bénéficié que de l'appui de la Banque Mondiale et du CILSS à travers respectivement le PNGT et le Centre AGRYMET ; l'Etat Burkinabè contribuera de plus en plus au fonctionnement et aux investissements nécessaires à la bonne marche du programme ;

- b) au niveau des ressources humaines, un programme de renforcement des capacités humaines est en cours avec le recrutement de contractuels et l'affectation d'experts fonctionnaires de l'Etat Burkinabè;
- c) et enfin, au niveau de l'organisation institutionnelle, la cellule de coordination est envoyée d'être érigée en division en vue de lui permettre de s'exprimer convenablement du point de vue de l'affirmation de ses missions.

V Les acquis du PNGIM

V.1 Initiatives d'exploitation et de valorisation de base de données et information préexistantes sous format analogique

- a. Base Nationale de Données Topographiques (BNDT) à référence spatiale à l'échelle de 1/1.000.000

Il s'agit ici de la numérisation de carte touristique et routière déjà mise à jour manuellement à plusieurs reprises. L'intérêt de sa digitalisation réside entre autres, au fait qu'il a été projeté dans un référentiel géographique que l'ensemble des partenaires a adopté et qui est devenu dès lors une base unique de données numériques à référence spatiale pour les besoins de localisation de zones d'intérêt ou d'infrastructures. La BNDT est en train d'être mise à jour à partir de la BNDT à 1/200.000

- b. Base Nationale de Données Topographiques (BNDT) à référence spatiale à l'échelle de 1/200.000

Cette numérisation de la carte topographique à 1/200.000 constitue une étape importante vers la mise à jour diligente des 32 feuilles qui la composent. Cette mise à jour réclamée maintes fois dans le passé, constituait une nécessité qui est en train d'être supplanté par le besoin de plus en plus pressant de disposer de cartes topographiques à 1/50.000 en format numérique pour servir de référentiel tant thématique que géographique à des fins de conception, planification et suivi-évaluation des actions à l'échelle locale. Sa mise à jour progressive est envisagée sur la base des fichiers numériques des cartes à 1/50.000.

- c. Base de Données des Localités du Burkina (BDLB) avec composante spatiale

La première version de cette base de données a été initiée, minutieusement préparée et exécutée par un certain nombre de partenaires du PNGIM (INSD, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, PNGT) et constitue un des acquis majeurs du partenariat ; la dernière version bien que plus élaborée et développée sous une version récente de « Microsoft ACCESS » comporte des « bug » qui limitent sérieusement sa consultation. Sa mise à jour est en cours avec une amélioration

notable de l'interface vers les autres bases de données (BNDT notamment) et l'intégration de modules géographiques et de nouveaux thèmes.

V.2 Initiatives d'élaboration de référentiel technique et de nouvelles bases de données.

a. Nomenclature nationale pour l'élaboration des cartes d'occupation des terres

Son élaboration visait à servir de base d'harmonisation de la perception et de la typologie relative à l'occupation des terres vue surtout sous l'angle cartographique ; cette nomenclature a trois (3) composantes qui sont :

- l'occupation physique i.e. les aspects physiques et visibles de l'occupation des terres ;
- l'utilisation fonctionnelle i.e. les fonctions ou usages de l'occupation physique ;
- la géomorphologie i.e. le support des éléments structurants et explicatifs de l'occupation physique et fonctionnelle.

Sa mise à jour est à l'ordre du jour surtout dans le cadre de l'élaboration de la BDOT.

b. Base de données à référence spatiale relatives aux ressources naturelles des forêts classées et des terroirs environnants.

Il s'agit d'une capitalisation des travaux d'inventaire et de cartographie du Service de l'Aménagement Forestier (SAF) à travers le Projet « Confection d'outils cartographiques pour la gestion de l'environnement » ; elle est composée de :

- Un tableau de bord des informations et données ainsi que des interventions sur les Forêts Classées (FC) ;
- Une base de données spatialisée et numérique (SIG) sur chaque zone d'intérêt (72 FC et/ou terroirs environnants ou non) relatives à des thèmes et problématiques comme l'occupation des terres, la morphopédologie, les potentialités en bois et ou en biodiversité, les ressources fourragères, la toponymie, les réseaux routier et hydrographique.

Si la base de méta informations est toujours en confection, celle relative aux ressources naturelles et au milieu biophysique est loin d'être entamée car la plupart des données ne sont pas soit saisies soit suffisamment bien structurée pour l'élaboration de SIG fiables et appropriés aux besoins d'analyse et de requête d'information sur ces zones.

c. Base Nationale de Données d'Inventaire des points d'eau du Burkina avec composante spatiale

Cette base de données contient les données du programme d'inventaire des ressources en eau souterraine et de surface de la DGH.

Cette initiative a démarré depuis les années 80 et se poursuit par la mise à jour périodique des informations. L'information est géoréférencée et organisée suivant une approche hiérarchique et systémique et est sous format numérique et compatible à tous les logiciels et tableurs ; ce qui facilite sa consultation, son utilisation pour des fins diverses et son intégration à d'autres bases de données.

Toutefois, les informations sur les plans d'eau sont agrégées et abstraites sous forme de points.

Sa mise à jour souffre de manque de moyens surtout financiers.

- d. Base de données sur les espèces forestières à référence spatiale à l'échelle de 1/1.000.000

Cette base de données générée conjointement par le Centre National de Semences Forestières (CNSF) et le Projet « Confection d'outils cartographiques pour la gestion de l'environnement » à partir de données de terrain du CNSF porte sur la distribution de quelques peuplements d'espèces utilitaires ou d'une certaine importance écologique.

- e. Catalogue des données des partenaires donnant une vue globale des données environnementales existantes au niveau national (ENVIDATAsys)

C'est un catalogue initié et mis en œuvre par la cellule de coordination du PNGIM et comportant de la méta information relative aux études, travaux et expériences en matière de cartographie ou non portant sur la situation et la dynamisation des ressources naturelles. Organisé sous forme de base de données numérique, ce catalogue contient au 08/08/2000 plus 1000 références appartenant à plus de 300 structures.

Cette base de données est peu connue et peu utilisée pour des raisons diverses dont essentiellement la méconnaissance de son existence, le manque de formation à son utilisation.

Sa mise est prévue dans le cadre du Système National d'Information sur l'Environnement (SNIE) du PRECAGEME.

V.3 Animation du réseau et renforcement des capacités humaines et matérielles des partenaires

- a. Formation et fora d'échange d'expériences

La plupart des formations ont été initiées et financées dans le cadre du PNGT I.

Ces formations ont consisté pour la plupart en des initiations aux logiciels SIG ArcInfo et ArcView à l'endroit des partenaires du PNGIM. Cependant quelques sessions ont porté sur le perfectionnement et le recyclage de certains partenaires ayant un bon niveau de maîtrise de l'outil SIG.

Quelques rares ateliers ou séminaires étaient organisés soit à l'occasion d'événement à caractère international soit pour des raisons de validation de travaux d'intérêt national comme la nomenclature relative à l'occupation des terres ; cependant, vu l'engouement, la qualité et surtout l'impact de ces fora sur la circulation de l'information, l'institutionnalisation de telles rencontres est à prévoir dans les futurs programmes d'activités du PNGIM.

b. Acquisition et installation d'équipements techniques

Un certain nombre de matériel technique (PC's, table à numériser, imprimantes, logiciels) a été acquis et installé au niveau des partenaires.

Si au niveau de quelques structures ce matériel est judicieusement utilisé, nous n'avons aucune information relative à son utilisation dans la plupart des structures.

VI Insuffisances et contraintes du PNGIM

VI.1 Par rapport aux données

1. Les référentiels numériques existants sont au 1/1.000.000 et 1/200.000 alors que certains projets de développement ont besoin des échelles du 1/50.000 voire 1/10.000 ; il y a donc des risques de numérisation ou de confection parallèle de référentiels autres que ceux officiellement diffusés par le PNGIM.
2. Les aspects conceptuels ne sont pas toujours bien développés et consignés suivant les règles de l'art dans des manuels ou notices d'accompagnement quand ils existent ; ce qui rend difficile l'exploitation des informations et compromet sérieusement la fiabilité de ces données.
3. La description et les algorithmes respectivement des référentiels thématique et géographique ne sont pas toujours faites ; ce qui rend difficile l'utilisation et surtout l'adaptation de ces bases de données pour certaines opérations classiques d'intégration ou de combinaison de données en SIG.
4. Des séances de démonstrations voire de formation ne sont pas prévues pendant la diffusion de ces bases de données surtout quand elles sont développées sous forme d'applicatifs de logiciels que la plupart des partenaires ne maîtrisent pas.
5. Beaucoup de données historiques de terrain encore exploitables existent mais sont sous format analogique.

VI.2 Par rapport aux partenaires

1. Le degré d'expertise au niveau des partenaires n'est pas suffisant, ce qui fait que le processus d'élaboration des bases de données est très lent.

2. Certains thèmes sont insuffisamment ou mal développés du fait d'une part, de leur spécificité et/ou complexité et, d'autre part, que certains partenaires spécialisés en la matière n'ont pas été associés.
3. Parfois, des problèmes de droit d'auteur ou de paternité des études et travaux se posent car certains partenaires à cause de leur statut d'autonomie ou de semi-autonomie sont toujours enclin à estampiller et à exploiter à des fins commerciales les résultats des travaux qu'ils exécutent dans le cadre du réseau.
4. Il y a toujours une tendance déplorable chez la plupart des partenaires à vouloir travailler en aparté quand bien même ils ne sont suffisamment pas avisés ou outillés pour aborder conséquemment les thématiques à traiter.
5. La plupart des structures n'utilisent que les fonctionnalités de cartographie numérique des outils SIG car très peu de travaux exploitent les capacités d'analyse spatiale et temporelle.
6. Les décideurs ne sont pas toujours impliqués dans les processus d'élaboration et d'utilisation des bases de données et autres études et travaux utilisant les nouvelles technologies ; cette situation fait qu'ils s'approprient difficilement les résultats et les bénéfices des produits de ces initiatives.

VI.3 Par rapport à la structure PNGIM

1. Les capacités d'accès à l'imagerie satellitaire comme source de données au niveau national sont limitées.
2. L'insuffisance voire le manque chronique de ressources propres tant humaines que matérielles et surtout financières a sérieusement handicapé la bonne marche de la cellule de coordination et, partant, de l'ensemble du réseau.

VII Perspectives ou pistes pour la relance des activités du PNGIM

VII.1 Consolidation des acquis

- a. l'élaboration de projets et la recherche de financement pour certaines nouvelles initiatives dont le projet de suivi du couvert végétal et des feux de brousse ;
- b. l'information, sensibilisation et réalisation de projets de démonstration sur la pertinence et la justification stratégique des activités du PNGIM tant en aval par le suivi-évaluation de politiques et programmes, qu'en amont par la promotion des actions de production et de diffusion de l'information pertinente pour l'élaboration et la mise en œuvre des interventions ;

- c. le bilan des activités avec un accent sur les points forts et les points faibles ;
- d. l'élaboration et l'adoption d'un document cadre, d'un programme d'activités et des instruments du PNGIM ;
- e. la contribution à la mise à jour des Bases Nationales de Données Topographiques (BNDT) à référence spatiale aux échelles de 1/1.000.000 et de 1/200.000 ;
- f. la contribution à la mise à jour et à l'adaptation de la Nomenclature nationale pour l'élaboration des cartes d'occupation des terres à l'échelle locale ;
- g. la contribution à la reprise de la dernière version de la BDLB ;
- h. la contribution à la mise à jour de la Base Nationale de Données d'Inventaire des points d'eau du Burkina avec composante spatiale à une échelle suffisante pour la matérialisation des contours réels des plans d'eau.

VII.2 Les nouvelles initiatives

De nouvelles initiatives de production et de diffusion sont présentement en préparation ou en phase de démarrage ; ces activités sont prévues pour être exécutées sous la tutelle du PNGIM.

VII.2.1 Le Système de Suivi-Evaluation du Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (SSE-PAN/LCD).

Il vise à « mettre en place un système de veille et de mesure des efforts accomplis et d'alerte précoce au sommet (niveau national) comme à la base (niveau ménage) ».

Toujours en cours d'élaboration, le SSE-PAN/LCD est prévu pour être mis en œuvre par les partenaires du PNGIM et, à cet effet, le comité de pilotage mis en place est institutionnellement dépendant de la cellule de coordination du PNGIM.

VII.2.2 Le Système d'Information et de Suivi de l'Environnement sur Internet (SISEI).

Il vise à améliorer l'accessibilité aux informations et données environnementales en les mettant à la disposition du grand public par le biais d'INTERNET.

Au Burkina Faso, cet exercice de structuration, de capitalisation et de diffusion des informations consistera essentiellement à mettre à jour et/ou à exploiter les supports et catalogues de méta informations déjà existantes et ce, en associant étroitement les différentes structures détentrices des données de base aux différentes étapes de l'entreprise.

VII.2.3 Le Système National d'Information sur l'Environnement (SNIE).

Le but du SNIE est de « créer et/ou renforcer au sein des services de l'Administration du secteur des mines et de celui de l'environnement une capacité technique et organisationnelle à même de garantir une gestion de l'information dans ces deux secteurs, qui conduise à des résultats économiquement rentables et écologiquement viables ».

A terme, les produits suivants sont attendus :

- un état des lieux de la gestion de l'information minière et environnementale et des capacités actuelles des institutions concernées ;
- un certain nombre d'équipements devant assurer le fonctionnement du système ;
- l'appui aux structures concernées pour la production, la diffusion et la mise à jour d'informations fiables ;
- des cadres formés et/ou recyclés en vue de la maîtrise des différentes procédures de la production et de la mise à jour de l'information.

VII.2.4 Le Projet de suivi du couvert végétal et des feux de brousse.

Il a comme finalité d'une part, la mise en œuvre d'activité de suivi du couvert végétal et des feux de brousse de manière coordonnée aux échelles nationale, régionale et locale en appui et en collaboration avec les structures déjà en place et, d'autre part, la contribution à la constitution d'une banque de données environnementales et à jour comme préconisée dans le cadre du PNGIM.

La combinaison judicieuse d'un dispositif d'observation et de validation sur le terrain ainsi que des nouvelles technologies d'observation de la terre et de traitement automatique et en temps réel des données est préconisée.

A terme, le projet de suivi du couvert végétal et des feux de brousse devra, à travers son approche, ses méthodes et ses outils servir de référence en matière de surveillance continue et d'alerte précoce dans les domaines du couvert végétal, les feux de brousse et de façon générale de l'environnement comme préconisé dans le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification.

Ce projet bénéficiera en 2001 du financement de l'Etat burkinabè et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

VII.2.5 Renforcement institutionnel.

VII.2.5.1 Au niveau de la cellule de coordination.

1. la mutation institutionnelle de la cellule de coordination du PNGIM en division ou direction avec comme principales missions et attributions une plus grande

implication dans le suivi, l'appui et la facilitation de la mise en œuvre des Politiques et Conventions.

2. l'organisation du PNGIM en services techniques spécialisés pour la gestion de la méta information, l'animation du réseau et la mise en œuvre du projet de suivi du couvert végétal et des feux de brousse.
3. la mise en place d'un système d'appui-conseil constitué d'équipes de spécialistes pour aider certains partenaires (techniciens et décideurs) pour l'exécution des petits projets de production et d'utilisation d'information.
4. la Constitution d'équipes pluridisciplinaires pour l'exécution des projets d'envergure en matière de production, utilisation et mise à jour d'information.

VII.2.5.2 Au niveau du réseau.

1. le renforcement de la place, du rôle et des capacités matérielles et techniques des points focaux.
2. l'appui pour le renforcement et la professionnalisation dans les différents domaines d'expertise des partenaires.
3. la facilitation et la systématisation des formations et recyclages dans le cadre de la réalisation des études et travaux cartographiques d'envergure et du Programme de Développement des Compétences en Environnement ; une approche systémique tant pour l'identification des besoins que pour la définition et la mise en œuvre des modules de formation sera utilisée en vue d'accroître la pertinence et l'utilité des formations.
4. l'amélioration et la diversification des modes de communication au niveau du réseau par l'installation d'INTRANET, connexion et création d'un site approprié sur INTERNET.

VIII Conclusion.

Nous espérons qu'à terme, les résultats suivants seront atteints :

- l'accroissement et la diversification des pôles de production de l'information ;
- la systématisation, l'amélioration et la professionnalisation des circuits de production et d'utilisation de l'information environnementale tant au niveau des structures étatiques que privées et autres ;
- la contribution accrue dans l'élaboration, suivi, évaluation des Politiques, Programmes, projets et Conventions.